

**WHA14.26 Rapport sur l'assistance à la République du Congo (Léopoldville)**

La Quatorzième Assemblée mondiale de la Santé,

Ayant examiné les rapports du Directeur général sur l'assistance à la République du Congo (Léopoldville) <sup>4</sup> ainsi que les résolutions adoptées à ce sujet par le Conseil exécutif,

1. PREND ACTE des rapports;
2. SOUSCRIT aux conclusions du Conseil exécutif;
3. AJOUTE ses remerciements à ceux qui ont été exprimés par le Conseil exécutif à l'adresse du Comité international de la Croix-Rouge, de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et des gouvernements qui ont contribué à l'exécution du programme sanitaire d'urgence;
4. PRIE le Directeur général d'appeler l'attention de l'Organisation des Nations Unies sur le fait que l'Organisation mondiale de la Santé estime que le maintien et la création d'établissements d'enseignement sanitaire sont de la plus haute importance pour la constitution de services permanents de santé publique dans le pays et qu'une assistance à cette fin doit être accordée avec un rang de priorité très élevé dans le cadre du programme d'urgence; et
5. PRIE le Directeur général de continuer à tenir l'Assemblée mondiale de la Santé et le Conseil exécutif au courant de la situation.

Rec. résol., 5<sup>e</sup> éd., 8.1.5; 7.1.8

*Dixième séance plénière, 20 février 1961 (troisième rapport de la Commission du Programme et du Budget)*